



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2011.727**

Séance publique du

11 juillet 2011

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,  
Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110711-16288- DE-1-1_0
Date de signature : 13/07/11
Date de réception : mercredi 13 juillet 2011
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXECUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITE ✓</p>

**OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX – DÉMOLITION DE L' ANCIENNE CAVE VINICOLE DES  
MILLES – SIGNATURE DU MARCHÉ**

Le 11/07/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 5 juillet 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Chantal DAVENNE, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Michelle EINAUDI, M. Gérard BRAMOULLÉ à M. Victor TONIN, Mme Danièle BRUNET à M. Francis TAULAN, M. Maurice CHAZEAU à M. Helliot BRAMI, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, M. Laurent DILLINGER à M. Stéphane PAOLI, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Jean CHORRO, Mme Michèle JONES à M. Stéphane PAOLI, M. Christian LOUIT à M. Alexandre GALLESE, M. Henri MATAS à M. Jacques GARCON, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. Jacques AGOPIAN, M. Christian PEREZ à M. Jean-Marc PERRIN, Mme Danielle SANTAMARIA à Mme Charlotte BENON, Mme Fleur SKRIVAN à M. André GUINDE

**Excusés sans pouvoir :**

Mme Sylvaine DI CARO

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.



01.10

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -  
Etudes Juridiques et Marchés Publics  
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 11/07/11

-----

**RAPPORTEUR** : M. Jean CHORRO

**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. Jean CHORRO, M. Robert FOUQUET

**Politique Publique** : GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

**OBJET** : MARCHÉ DE TRAVAUX – DÉMOLITION DE L'ANCIENNE CAVE VINICOLE DES MILLES – SIGNATURE DU MARCHÉ - Décision du Conseil

Mes chers collègues,

L'ancienne cave vinicole des Milles à Aix en Provence doit être démolie. Ces travaux sont préliminaires aux travaux de construction de l'école de musique et de la salle des fêtes des Milles dont le début des travaux est prévu en avril 2012.

Les prestations feront l'objet d'un marché à prix forfaitaires.

La durée *prévisionnelle* du marché est d'un an et deux mois.

La durée du marché part à la date de sa notification et s'achève à la fin de l'année de garantie de parfait achèvement.

Le délai *prévisionnel* d'exécution des travaux est de 2 mois y compris la période de préparation de 15 jours.

Conformément aux dispositions du décret n°2008-1355 du 19 décembre 2008 autorisant les marchés de travaux inférieurs à 4 845 000 € HT à être passés selon la procédure adaptée, ce marché a été passé en application des articles 26 et 28 du code des Marchés Publics.

Dans la mesure où la délibération portant délégation de missions complémentaires n°2010-309 du 12 avril 2010 est limitée à 193 000 € HT, le présent dossier est soumis à l'autorisation de signature de l'assemblée délibérante.

Conformément à la réglementation en vigueur, un avis d'appel public à la concurrence, répertorié sous le numéro 2011/14CG a été adressé le 1<sup>er</sup> avril 2011 aux organes de presse qui l'ont respectivement publié :

- B.O.A.M.P par le 05 avril 2011
- Courrier d'Aix par le 09 avril 2011
- T.P.B.M par le 06 avril 2011

Cet avis a été inséré sur le site Internet de la ville et a fait l'objet d'un affichage à la Direction des Marchés Publics.

Cette consultation a également fait l'objet d'une dématérialisation : les candidats pouvaient retirer le dossier de consultation par voie électronique par le site de la ville ou celui d'Achatpublic.com.

Le dépôt électronique de l'offre n'était pas autorisé.

La date limite de remise des plis a été fixée au Lundi 02 mai 2011 à 12h.

A cette date, la Direction des marchés publics de la Ville d'Aix en Provence a enregistré 13 plis (version papier uniquement).

Il convient de noter qu'une cinquantaine de dossiers ont été retirés par voie dématérialisée.  
Pas de dépôt de plis par voie dématérialisée (non autorisé).

Les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation étaient les suivants :

- prix des prestations : 60 %
- valeur technique : 40 %

Au cours de la séance du 26 mai 2011, les membres de la Commission des Procédures Adaptées ont, au vu du rapport d'analyse, émis un avis favorable pour retenir comme offre économiquement la plus avantageuse celle présentée par :

**Le candidat : Société SMD pour un montant de 47 827,00 € HT.**

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer le marché et tous les documents s'y rapportant relatif à la démolition de l'ancienne cave vinicole des Milles avec l'entreprise SMD pour un montant de 47 827,00 € HT.

**2011.727 - MARCHÉ DE TRAVAUX – DÉMOLITION DE L'ANCIENNE CAVE VINICOLE  
DES MILLES – SIGNATURE DU MARCHÉ**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 54</b>
<b>Présents</b>	<b>: 39</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 54</b>
<b>Pour</b>	<b>: 54</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Jean CHORRO, Adjoint au Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 13 juillet 2011  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**